

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MORRENS DU LUNDI 29 MARS 2021

Accueil :

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à M. le Syndic, Madame et Messieurs les membres de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Madame la Boursière, Messieurs les représentants de la presse. Il informe l'Assemblée que les mesures particulières ont été prises pour l'aménagement de la salle selon les directives du canton. La séance sera enregistrée pour faciliter la tenue du PV. L'enregistrement sera détruit après approbation de ce dernier.

0. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Appel

Membres excusés : S. Bigler, D. Chamoso, Y. Hauser

Présents : 29 membres

Le quorum étant fixé à 18, le Conseil peut donc valablement délibérer. La séance est ouverte.

2. Présentation par le bureau Plarel du projet de révision du plan d'affectation communal (PACOM)

M. L. **LAPERRIERE** nous introduit la présentation. (texte original)

Le plan surnommé PACom avait auparavant été intitulé Plan Général d'Affectation (PGA). Ses principales caractéristiques pour l'établissement d'une zone réservée à Morrens sont celles-ci :

Le but consiste à réviser les plans d'affectation des communes entre 2017 et 2022 afin que les zones à bâtir légalisées correspondent aux besoins prévus à 15 ans. En effet, l'article 15 sur la Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) établit que les zones à bâtir ne doivent pas dépasser ces besoins.

La commune de Morrens est surdimensionnée sur une surface totale de 9'500 m² en zone constructible. Cela représente une augmentation de 190 habitants à raison de 50m² par habitant.

De ce fait, la municipalité a chargé en novembre 2020 le bureau d'ingénieurs Plarel, à Lausanne, de soutenir la commune dans l'ensemble des démarches à entreprendre pour finaliser le PACom à Morrens.

Dans ce contexte, il avait été décidé que le bureau Plarel exposerait ce plan d'affectation aux conseillères et conseillers.

Ce moment est venu et j'ai le plaisir de vous présenter M. Samuel Pelli de cette société qui va vous faire découvrir notre PACom.

Présentation de M. S. Pelli.

M. D. **LAMBELET** suggère que l'on retrouve cette présentation sur le site de la commune.

3. Approbation du PV de la séance du 14 décembre 2020

p. 599 – 8^{ème} ligne, Mme C. **BURNAT** demande de corriger et modifier « résonne » par raisonne.

p. 590 – avant dernière ligne, M. J. **CHARNAUX** demande que l'on modifie le prix par semaine et de noter Fr. 865.-/semaine au lieu de Fr. 800.-.

P. 585 – M. S. **AYER** demande que l'on corrige dans le texte de M. L. **LAPERRIERE** l'abréviation (DPS) au lieu de (DAP).

Après modifications, au vote à main levée le PV est accepté à l'unanimité.

4. Communications de la présidence

M. le **PRESIDENT** nous informe que le Bureau a été fortement sollicité pour le dépouillement des dernières votations/élections et il en profite pour remercier toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour que tout se déroule au mieux. L'élection des suppléants pour le Conseil communal est en cours et la date limite d'inscription au greffe est fixée au 6 avril.

5. Communications de la Municipalité :

Monsieur le Syndic J.-P. RAEMY

Démission

Il nous informe que la Municipalité a reçu un courrier de Mme K. **CRUCHON** annonçant sa démission avec effet immédiat.

Il nous lit son courrier daté du 14.02.21.

Salle polyvalente

Dans le permis de construire un paragraphe indiquait que le service du patrimoine devait effectuer des sondages archéologiques. Ces sondages ont été effectués et rien n'a été découvert. Fin juin le terrassement pourra commencer. A noter que tout a été mis en soumission.

M. D. **LAMBELET** demande comment se fait-il que l'on effectue des sondages archéologiques sur un terrain remblayé.

M. le **SYNDIC** explique que le service du patrimoine a creusé plus profondément jusqu'au ruisseau et qu'ils prennent ces travaux à leur charge.

Madame S. HULAAS (texte remis par cette dernière)

Forêts

Le triage Mèbre-Talent a mis sur pied un concept de communication pour informer la population du travail qui se fait en forêt et de la vie en forêt. Vous avez reçu en fin d'année dernière un tout-ménage dans votre boîte aux lettres intitulé « nos forêts Mèbre-Talent », et dans l'intervalle, un site internet très sympa qui est consultable sous www.mèbre-talent.ch, a vu le jour. Le triage est également présent sur Instagram et Facebook, et je vous invite à aller voir ce qui s'y passe.

Nos employés communaux ont commencé aujourd'hui des travaux de plantation de 650 plants d'arbres (châtaignier, merisier, érable plane, noyer commun) dans la zone se trouvant au nord-ouest de la pisciculture). Ils ont également refait récemment le tronçon forestier du chemin qui mène depuis le fond du chemin du Crochet jusqu'à la Mèbre. Ce chemin avait beaucoup souffert des intempéries et du passage des vélos. Il est désormais de nouveau praticable et nous l'avons interdit aux cyclistes, dans la mesure où la cohabitation avec les piétons est problématique sur ce tronçon.

UAPE

Notre UAPE de 18 places atteint ses limites en termes de capacité d'accueil. Les parents des enfants de 5P/6P ont été avertis par la direction de l'UAPE que leurs enfants ne pourraient certainement pas être pris en charge dès la prochaine rentrée scolaire, car la priorité est donnée aux enfants plus petits de 1 à 4P.

Nous avons pris contact avec l'EFAJE pour essayer de trouver une solution d'accueil, soit dans une autre structure, soit en réaffectant des locaux. Le problème est que la classe qui était initialement prévue pour une extension de l'UAPE à 24 places dans le collège de la Marionnaz a été transformée en salle de couture à la dernière rentrée scolaire et que l'école a la priorité quant à l'utilisation des locaux scolaires. L'EFAJE n'est de plus pas disposée à exploiter une UAPE sur deux sites, car cela rend la gestion trop compliquée et les investissements trop importants, surtout dans une structure provisoire.

La prochaine étape est de vérifier sur la base des enclassements provisoires si un accueil, au minimum à midi, pourrait être organisé dans le réfectoire au collège de la Combe pour ces élèves.

Comptes 2020

Je peux déjà vous annoncer une bonne nouvelle, même si les comptes ne sont pas intégralement bouclés : nous allons terminer 2020 avec des chiffres positifs alors que nous avions prévu une perte de plus de frs. 300'000.- au budget. Vous en saurez plus lors de notre séance du 21 juin prochain.

Nouvelle législature 2021-2026

J'ai rencontré mes futurs collègues la semaine dernière et nous nous sommes mis d'accord sur nos différentes fonctions et sur la répartition des dicastères. J'avais annoncé que je souhaitais prendre en charge la syndication et mes collègues sont d'accord que je prenne ce poste. Il n'y aura donc pas d'élection. Le vice-syndic sera M. Didier Beuchat, qui reprendra la police des constructions en plus de ses dicastères liés à l'eau et à l'épuration. M. Lucien Laperrière garde ses dicastères actuels et sera aussi responsable de la révision de notre Pacom dans le cadre de

l'urbanisme. M. Frédéric Gex s'occupera des Ecoles et du collège de la Marionnaz, des routes avec l'éclairage public, des transports, du numérique, gaz et électricité. M. Frédéric Staehli sera responsable des forêts, des parcs et promenades, des domaines, des bâtiments communaux et de la gestion des employés communaux. Pour ma part, je m'occuperai de l'administration générale, des finances et des affaires sociales.

Monsieur L. LAPERRIERE (texte remis par ce dernier)

Se rapportant à la déchetterie de Cugy

La visite de la déchetterie de Praz-Faucon par une cinquantaine d'habitants de Morrens a eu un vif succès le 18 décembre dernier. Les nombreuses questions posées ont reçu réponse par M. Karlen, municipal en charge du dicastère à Cugy.

Depuis début janvier, la population de notre village a déjà bien pris l'habitude de se rendre à cette installation.

Il n'y a pas eu de difficultés majeures à surmonter, la société Digitalparking ayant pu régler les petits problèmes rencontrés avec quelques cartes d'accès durant le mois de décembre. Tout le monde semble satisfait des services rendus sur place par le personnel compétent et accueillant.

La décharge du Bois-Pourri sera rendue à la nature durant cette année. Quant à la déchetterie, elle a été débarrassée des bennes et nettoyée en début d'année. Ce dernier terrain est libre pour d'autres affectations.

Nos deux employés communaux, MM. Perriard et Da Silva ont beaucoup œuvré durant toutes ces années pour que ces deux installations fonctionnent à satisfaction au profit de notre population. Ils méritent nos remerciements pour leur engagement et dextérité démontrés. D'autres tâches sont dorénavant dévolues à leur fonction.

Notre personnel du greffe a été fortement impliqué administrativement dans la préparation et la remise aux ayants droits des cartes d'accès à la déchetterie de Cugy. Que Mmes Forest et Zumbrunnen Villars soient ici remerciées pour leurs capacités dynamiques déployées au bon déroulement de ces tâches.

Ayant repris le dicastère des routes, voici l'information concernant la réfection de la route d'Etagnières ;

Les travaux de réfection ponctuelle du revêtement bitumineux et de gravillonnage vont débiter dans peu de temps. Ils ont été confiés à la société de travaux publics Bollini à Baulmes qui a fait la meilleure offre.

Monsieur D. BEUCHAT (texte remis par ce dernier)

Eau potable

Le manque à gagner suite aux ruptures de la conduite d'adduction en plus du renvoi temporel de certaines de nos sources à la rivière a représenté un montant d'environ Frs 40'000.00, déduction faite d'un geste accordé par le SEL. Suite aux analyses de décembre 2020 et validées par le SEL en janvier 2021, la source Pré-Borne 2 alimente à nouveau le réservoir de l'Orme et le SEL, un peu méfiant face à cette nouvelle mesure qui contredit tous les pronostics de régénération, prend à sa charge

une analyse bimestrielle. Le 11 mars dernier, de nouvelles analyses des sources de la Bernaz et de la Ramaz ont montré qu'elles sont encore trop contaminées par les métabolites du chlorothalonil pour rejoindre le réservoir de l'Orme.

Régionalisation de distribution de l'eau potable

Le projet sera soumis au conseil communal au début de la prochaine législature car les projections financières manquent à ce jour. Concernant la crainte que nous vendions nos sources, il serait plutôt question d'une convention d'exploitation de nos sources par le SEL.

Renaturation du ruisseau de Morrens

Une visite accompagnée de la zone protégée de la renaturation du ruisseau de Morrens aura le lieu le samedi 5 juin, rendez-vous à 16h00 sur le petit pont en dessous du cimetière. Merci de venir à pied. En cas de temps exécrable annoncé, l'annulation serait publiée sur le site de la commune.

Collecteurs et mise en séparatifs

RAS

Steps – Régionalisation du traitement des eaux usées sur Echallens

Les législatifs des 11 communes concernées ont validé le projet : La STEP SIEGEO avec Goumoëns-la-Ville, Oulens/s Echallens et Eclagnens ; Villars-le-Terroir, Fey, Sugnens, Echallens, Bottens, Poliez-le-Grand, Cugy Praz-Faucon et Morrens. Nous entrons donc cet été dans la phase transitoire. Concernant la remarque justifiée de M. Chamot sur l'avenir de nos réserves, il en sera débattu par le COPIL le 20 avril prochain mais je peux déjà vous assurer qu'elles ne seront pas vilipendées.

Ecoles et Transports

(Dicastères repris à Mme Katia Cruchon suite à sa démission)

Malgré les nombreuses explications apportées aux référendaires, un référendum contre le projet de 2 nouvelles classes en construction modulaire a abouti. Suite à la demande compréhensible de plusieurs conseillers, les plans de la future salle polyvalente peuvent être consultés sur le site de la commune. Chacun pourra ainsi se rendre compte qu'il n'y aurait pas été possible de remplacer le réfectoire par 2 classes et moins encore d'agrandir l'implantation du bâtiment.

La mise à l'enquête des deux classes se termine le week-end prochain. Des gabarits ont été posés sur demande d'habitants de la Marionnaz.

La Municipalité espère que la population confirmera le 25 avril prochain, le choix voté par votre conseil car il n'y a pas d'autre alternative pour éviter que nos enfants soient déplacés hors de Morrens dans des locaux exigus ou dans des porta cabines durant au moins les 3 prochaines années.

Concernant les transports, rien à signaler si ce n'est quelques ajustages au niveau de la coordination des feux qui ont été nécessaires.

M. J.-D. **CHAMOT** est préoccupé de notre situation par rapport à l'ASET car notre réserve est d'environ Fr. 400'000. – et il ne serait pas normal que notre réserve soit transférée à la gestion intercommunale. En effet, le COPIL va délibérer mais Morrens se retrouve en minorité avec une seule voix. Il n'est évidemment pas question que cette somme soit vilipendée mais étant donné qu'il y aura des travaux à prévoir dans notre commune il serait bienvenu d'utiliser cette réserve pour les financer et non pas les transférer à la gestion intercommunale qui les diluerait dans les comptes de

l'ASET. Si réellement les Fr. 400'000 sont garantis pour les investissements de notre commune c'est parfait sinon il faudra considérer cela comme du vol.

M. D. **BEUCHAT** relève que les réserves totalisent l'épuration et les collecteurs. Sur les collecteurs il y aura toujours des travaux et des frais. Concernant l'épuration, on devra s'occuper de la STEP Mèbre. Ce qui est délicat est que les taxes que l'on demande et récolte concernant l'épuration ne peuvent pas être dédiées à autre chose (à une autre poste). Il aimerait que ce montant puisse être affecté pour les STEPS et il se battra auprès de la DGEO pour que ces réserves le soient. Il précise que nous ne sommes pas la seule commune à avoir ce souci. Il a d'ailleurs demandé une réponse écrite à cet effet au COPIL lors de leur dernière séance qui a eu lieu en visio conférence.

M. J.-D. **CHAMOT** comprend que cela veut dire que l'on signe une convention d'adhésion sans réellement savoir ce que l'on signe.

Mme A.-M. **BOLINGER** ajoute que les autres communes ont également ce problème avec leurs réserves.

M. J.-D. **CHAMOT** n'en est pas certain.

Mme N. **AYER** a constaté qu'il y aura bientôt un gendarme couché rte de Cugy et elle voudrait en connaître l'emplacement.

M. D. **BUSCH** explique que ce sera sur la commune de Morrens mais payé par Cugy.

6. Demande de crédit extrabudgétaire pour 2 interventions effectuées sur les conduites d'eau potable.

Présentation du préavis Municipal (No 1/2021) par M. D. **BEUCHAT** qui nous en lit les conclusions. Il demande qu'il soit modifié ce qui suit : *entretien du réseau d'eau potable à modifier au lieu de EC/EU*

Présentation du rapport de la Commission des finances par Mme N. **BIGLER**

Le Conseil Communal décide :

D'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 19'903.35 TTC pour les travaux de réparation des conduites d'eau potable, propriétés de la Commune de Morrens.

Ceci est le résultat d'un vote à main levée totalisant l'UNANIMITE.

7. Divers et propositions individuelles.

M. D. **BUSCH** se réfère à l'époque où la commission ad hoc demandait que des écriteaux ou une signalisation soient posés sur la route des Biolettes, qu'en est-il ? Il pense qu'il serait également judicieux de repousser la terre sur les côtés car les bordures sont en mauvais état.

M. L. **LAPERRIERE** va regarder ce problème et reviendra rapidement.

Mme A.- M. **BOLINGER** rebondit sur le sujet des bordures et aimerait rendre attentive la Municipalité sur le fait que lorsqu'ils referont la route direction Etagnières ils fassent attention aux bordures car la route est très étroite.

M. L. **LAPERRIERE** demande si elle souhaiterait des piquets ?

Mme A.-M. **BOLINGER** demande que les bordures soient remblayées.

La parole n'étant plus demandée, M. le **PRESIDENT** remercie l'Assemblée pour sa participation.

Il annonce que les prochaines dates à retenir est le 1^{er} juin 2021 pour l'installation des nouvelles autorités législatives et exécutives, puis le dernier Conseil de cette législature qui se déroulera le 21 juin.

- La séance est close à 21 h 40.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire



Frédéric Gex



Alexandra Piot